

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 septembre 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et unième session
Points 13 et 14 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

**Lettres identiques datées du 4 septembre 2007,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris au sujet des attentats terroristes extrêmement inquiétants perpétrés ces derniers jours contre Israël par des terroristes palestiniens à partir de la bande de Gaza.

Le lundi 3 septembre 2007, une roquette Qassam lancée par des terroristes palestiniens à partir de la bande de Gaza a atterri dans une cour entre une garderie et une école primaire de la ville de Sderot, dans le sud du Néguev. Douze enfants qui se rendaient à l'école ont dû recevoir des soins parce qu'ils étaient en état de choc. Cette roquette était l'une des sept roquettes lancées depuis la bande de Gaza tôt lundi matin; les six autres sont tombées dans des espaces ouverts aux alentours de la ville, l'une d'elle provoquant un petit incendie. La veille, dimanche 2 septembre 2007, jour de la rentrée des classes, deux roquettes Qassam ont atterri près d'une école de Sderot. Par miracle, les écoles étaient vides à ce moment-là et personne n'a été blessé.

Je tiens à souligner que ces attentats terroristes ont été perpétrés délibérément au moment de la rentrée scolaire. L'angoisse a été forte durant tout l'été à Sderot, la population continuant d'être constamment terrorisée par la menace de nouvelles roquettes. Les tirs de roquette incessants et la menace permanente d'un attentat imminent ont créé une situation humanitaire intolérable pour la population de Sderot. S'exprimant devant des journalistes à la suite de l'attentat d'hier, Batya Katar, mère de famille et chef de l'Association de parents de Sderot, a résumé la situation en ces termes sombres : « L'année scolaire est finie. Nous n'en pouvons plus ».



Israël considère que ces attentats terroristes sont extrêmement graves, en particulier parce qu'ils sont survenus juste au moment de la rentrée scolaire. Il est évident que les terroristes palestiniens ont choisi la date et la cible, de façon à faire le plus grand nombre de morts et de blessés possible parmi les civils israéliens.

Israël se réserve le droit de recourir à la légitime défense, droit reconnu à toute nation souveraine par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Il continuera de faire tout ce qu'il doit faire pour protéger la vie de ses citoyens et leur droit de vivre à l'abri de la peur et de la terreur.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 13 et 14 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Daniel **Carmon**
